



Fédération Française  
de Spéléologie

## Label professionnel « Fédération Française de spéléologie »

### Demande de label fédéral 2017

Numéro d'agrément du label FFS de l'année précédente pour un renouvellement :

Désignation de la structure :

Nom et adresse du siège social  
.....  
.....

Statut juridique de la structure  
.....

N° de SIRET : .....

Code APE : .....

N° d'URSSAF : .....

N° d'APS et date : .....

Adresse du site internet : .....

Nombre de permanents diplômés spéléo et/ou canyoning : .....

Nom et prénom du responsable de la structure  
.....

Adresse  
.....  
.....

Téléphone fixe : ..... Portable .....

Courriel : .....

Fax : .....

Demande faite le : .....

Tampon

Par : .....

Qualité .....

Signature

Le Label 2017 est valable jusqu'au 30 Avril 2018

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire) de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)





Fédération Française  
de Spéléologie

## Label professionnel « Fédération Française de Spéléologie »

### Convention

- Spéléologie
- Canyonisme
- Spéléologie et canyonisme  
(Rayer les mentions inutiles)

Vu la délégation confiée par le Ministère des sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative à la Fédération Française de Spéléologie (FFS) et les prérogatives qui sont les siennes

Vu la qualité de la collaboration existant entre :

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

qui développe la spéléologie et le canyonisme (rayer la mention inutile) dans l'esprit de la déontologie fédérale à savoir le respect des règles de sécurité, d'encadrement, d'éthique et de préservation de l'environnement,

La Fédération française de spéléologie lui délivre le « label FFS » pour l'année .....

Dans le cadre de cette labellisation les deux parties représentées par :

Monsieur Gaël KANEKO  
Président de la Fédération Française de Spéléologie

et

Nom prénom : .....

Qualité : .....

s'engagent à respecter les points suivants :

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire) de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)



## A. LA STRUCTURE LABELISEE

Sur le plan administratif :

- La structure est déclarée aux services de l'Etat conformément aux différentes réglementations en vigueur
- les prestataires ont leur carte professionnelle à jour
- La structure possède une assurance responsabilité civile couvrant son activité – La structure promeut l'image de la spéléologie et du canyoning et distribue les documents de promotion de l'activité fédérale qui lui sont confiés
- La structure avertit la FFS des difficultés liées à l'accès aux sites de pratiques
- La structure retourne annuellement à la FFS le bilan normalisé de son activité, accompagné de sa demande de renouvellement de label, au plus tard le 31 décembre de chaque année
- La structure accueille la DTN de la FFS qui procède à l'enquête de renouvellement de l'agrément.
- La structure acquitte auprès de la FFS le montant de la cotisation annuelle fixé à 100 euros

Sur le plan de la pratique de l'activité de spéléologie ou de canyoning :

- La structure applique les différentes réglementations en vigueur concernant la pratique professionnelle de l'activité.
- Les prestataires utilisent les techniques d'encadrement et de progression validées par la FFS
- Le matériel mis à disposition des pratiquants est géré conformément à la réglementation sur les EPI
- La structure tient compte des recommandations fédérales pour optimiser son encadrement : <http://ffspeleo.fr/espace-scolaire-acm-172.html>

Sur le plan éducatif :

- L'activité de spéléologie ou de canyoning répond à un projet éducatif qui peut se décliner en divers projets pédagogiques notamment pour les publics jeunes des ACM ou de l'EN.
- Faire découvrir un milieu, le comprendre pour mieux le protéger et le partager sont les intentions éducatives permanentes du projet
- Quelque-soit le public, l'itinéraire parcouru sera toujours replacé dans son contexte régional hydrogéologique
- Les valeurs éducatives de la spéléologie et/ou du canyoning afférentes à l'individu, au groupe et au milieu sont systématiquement véhiculées : <http://www.rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/Encourager-la-pratique-des-sports.html>
- La structure promeut les projets qui s'inscrivent dans le temps
- La structure s'implique aux côtés de la FFS dans le dispositif du parcours jeune

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire) de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)



## B. LA FÉDÉRATION :

- Elle fait la promotion de la structure labellisée auprès des collectivités territoriales, des Accueils collectifs de mineurs et de l'Éducation nationale.
- Elle communique au Pôle ressources national des sports de nature, aux DRJSCS et aux DDSCS un état actualisé des structures labellisées
- Elle fait la promotion de l'activité de la structure labellisée sur son site, sur la revue fédérale Spelunca, sur le bulletin de ses commissions
- Elle distribue les supports de communication de la structure labellisée au siège fédéral ainsi que sur les événements qu'elle organise
- La FFS met en ligne des supports pédagogiques utilisables par les professionnels, libre de tous droits
- Elle oriente prioritairement les demandes de prestations arrivées à la FFS vers les structures labellisées en fonction de la nature et du lieu de la demande
- Elle crée un lien entre le site FFS et le site de la structure labellisée
- Elle fait bénéficier la structure labellisée des conseils de la délégation juridique fédérale sur les questions touchant l'accès aux sites, l'environnement.
- Elle autorise la structure labellisée à faire figurer sur ses documents officiels (papier en tête, catalogues, dépliants, affiches, site Internet...) la mention : « Structure labellisée par la FFS pour l'année .... » ainsi que le logo du label.

## C - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est reconduite de manière tacite à la réception du bilan d'activité et du paiement de l'adhésion.

Fait à Lyon le .....

*Le Président  
de la  
Fédération Française de Spéléologie*

*Le responsable  
de la  
de la structure labellisée*

**Gaël KANEKO**

Signature :

Signature :





Fédération Française  
de Spéléologie

**Label professionnel**  
**« Fédération Française de Spéléologie »**  
**Bilan normalisé de l'année 2016**

**Nom de la structure :**

Structure avec hébergement	Oui	Non	<i>Rayer la mention inutile</i>
Nombre de BE et DE permanents			
Nombre de BE et DE saisonniers			
Nombre de personnes pouvant être encadrées au même moment			
Encadrement EDSC	Oui	Non	<i>Rayer la mention inutile</i>
Encadrement camps jeunes	Oui	Non	

Nombre de personnes-journées* encadrées	Spéléologie	Canyon
Scolaires		
Accueils Collectifs de Mineurs		
EDSC		
Camps jeunes		
Autres jeunes		
Nombre de projets conduits sur plusieurs jours		
Adultes		

\*Personnes-journées : Cela permet de prendre en compte les personnes qui ont pratiqué plusieurs fois

